

JEAN-PAUL DELEVOYE N'EST PAS FAVORABLE À LA "CLAUDE GRAND-PÈRE"

La "clause grand-père" ne recueille pas les faveurs du haut-commissaire aux Retraites Jean-Paul Delevoye.

Selon le haut-commissaire aux Retraites, l'option consistant à appliquer la réforme en cours d'élaboration aux seuls nouveaux entrants est toutefois "sur la table".

On l'appelle la "clause grand-père". Il s'agit de la piste consistant à réserver les effets de la réforme des retraites aux seuls nouveaux entrants. Mais cette option ne recueille pas les faveurs de Jean-Paul Delevoye. "Je crois que ce que l'on fait pour les uns, il faut le faire pour les autres", a déclaré ce mardi sur France 2 le haut-commissaire aux Retraites. Jean-Paul Delevoye a toutefois précisé que cette piste "est sur la table", même si "n'est pas celle qu'il privilégie à titre personnel".

Lundi, Emmanuel Macron avait évoqué cette piste. "Je comprends tout à fait quelqu'un qui est à EDF, à la RATP ou à la SNCF, qui a 48 ou 50 ans, et qui proteste. Et donc il faut que l'on trouve une solution intelligente. Il est rentré avec un pacte avec la nation, on lui a dit 'vous allez travailler dans cette entreprise, voilà vos droits'. Sans doute il ne faut pas tout bousculer pour lui", avait déclaré le chef de l'État sur RTL.

Appelant à "donner le temps à la transition", il avait ajouté: "Mais, est-ce que le gendarme que j'embauche demain, je ne peux pas dire 'il rentre dans le nouveau système, lui'?"

"Il y a un chemin pour chaque profession, pour chaque statut"

"Quand vous parlez de revisiter le contrat avec la nation, c'est pour l'ensemble de la fonction publique", a de son côté affirmé Jean-Paul Delevoye, reconnaissant que ce serait une "injustice" d'appliquer "brutalement" la réforme par exemple aux enseignants. "Il faut mettre des mesures d'accompagnement pour pouvoir faire en sorte qu'il y ait un nouveau contrat avec les enseignants avec une revalorisation de leur rémunération", a développé l'ancien président de l'Association des maires de France.

"Aujourd'hui, c'est l'ensemble de la société qui est concernée : comment on se comporte avec les 70 % de salariés du privé, comment on se comporte avec les 10 % d'indépendants ? Il y a un chemin pour chaque profession, pour chaque statut, y compris pour les régimes spéciaux", a ajouté le haut-commissaire.

Interrogé sur la grève interprofessionnelle prévue le 5 décembre à l'appel de la CGT, FO, FSU et Solidaires, l'ancien sénateur et maire de Bapaume (Pas-de-Calais) a reconnu ne pas se "faire d'illusion : la grève aura lieu".

"Si c'est pour dire 'nous avons un contrat et nous estimons qu'il y a rupture de contrat' avec une perception de souffrance par rapport à ça, alors je dis 'j'entends ça'", a-t-il tempéré, appelant à la poursuite de la concertation sur les aménagements dans le temps pour les régimes spéciaux.

afp.com/Ludovic MARIN

Par LEXPRESS.fr avec AFP, publié le 29/10/2019 à 14:01, mis à jour à 14:15